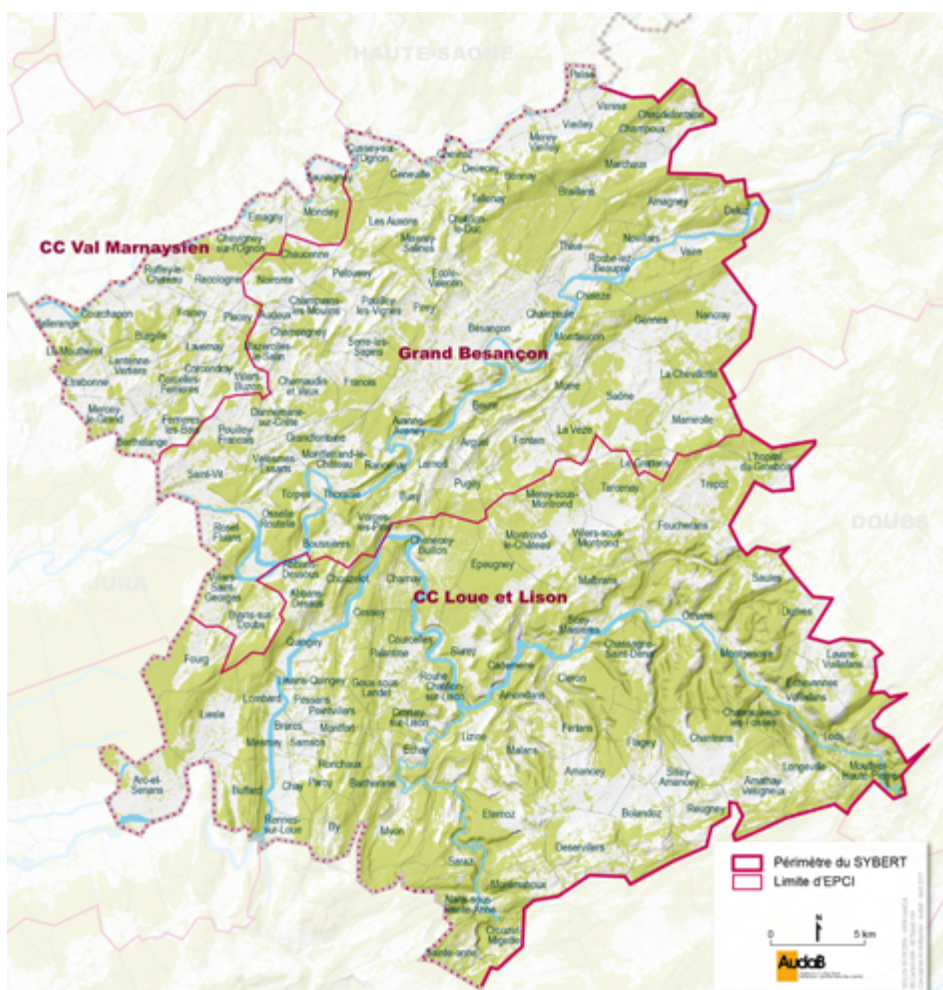


DOSSIER DE PRESSE

Dans vos idées, rien à jeter ! Parlons déchets.



Le **Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets** est un établissement public qui gère les déchets de trois communautés membres : Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, Communauté de communes Loue Lison et Communauté de communes du Val Marnaysien. Celles-ci ont gardé la compétence « collecte » des déchets et ont transféré la partie « traitement » au SYBERT. Ce dernier couvre au total un territoire de 163 communes, soit 227 000 habitants (environ la moitié de la population du département du Doubs).



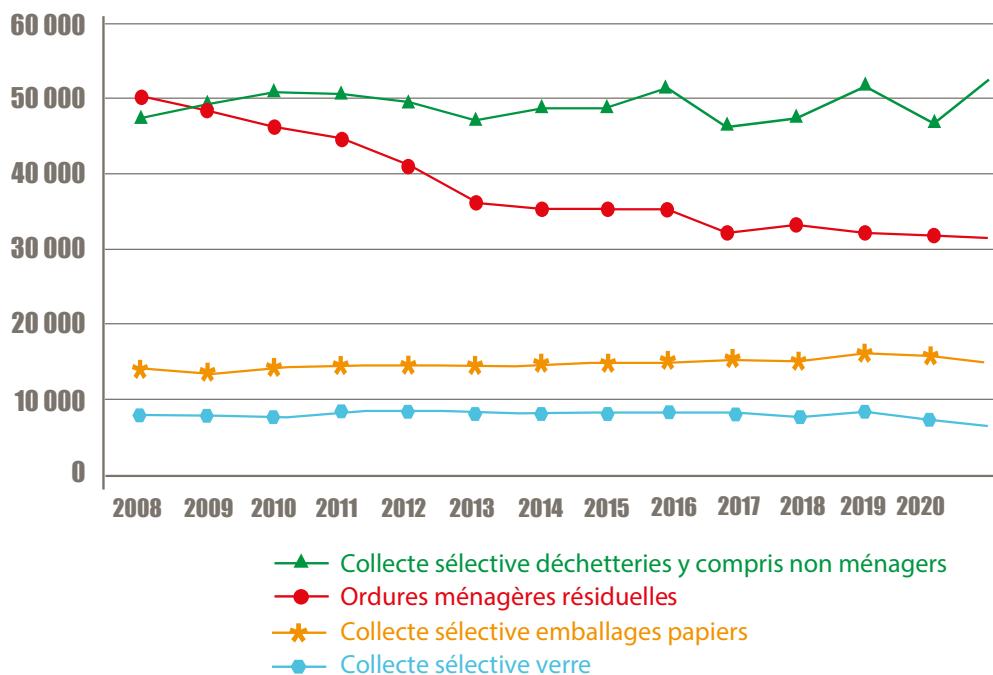
Afin de mener à bien ses missions, le SYBERT dispose de plusieurs équipements :

- 1 **centre de tri** pour des déchets ménagers recyclables,
- 1 **installation de tri-massification** (ITM) pour trier les encombrants des déchetteries et les envoyer vers des usines de recyclage,
- 1 **usine d'incinération à valorisation énergétique** (UVE) pour les déchets ménagers et assimilés,
- 16 **déchetteries** (gardiennage et évacuation des déchets),
- 18 **sites de compostage collectif**,
- 296 **sites de compostage en pied d'immeuble**.

Au-delà de sa compétence « traitement », le SYBERT mène des actions de :

- **prévention** par la sensibilisation à la réduction des déchets,
- développement du **compostage** individuel et collectif de quartier.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DU SYBERT (en tonnes)



110 500
tonnes

de déchets traitées

612 614 visites
en déchetteries



487,1
kilos

de déchets produits
par an et par habitant



361 composteurs
individuels vendus



296 sites de compostage
en pied d'immeuble



18 chalets
de compostage

65 %

des habitants ont accès
à des services
de compostage

71,7 %

des déchets
sont collectés
sélectivement

60,6 %

des déchets
sont recyclés

99,6 %

des déchets
sont valorisés

GENÈSE DU PROJET

Les choix stratégiques du SYBERT suivent tous la législation française, avec notamment la loi AGEC (loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) qui vise à « transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire. »¹ Ainsi, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des déchets des industriels avec l'élargissement des filières REP (Responsabilité élargie des producteurs), le tri à la source des biodéchets... font partie des mesures de la loi AGEC.



Le SYBERT cherche à **modifier progressivement l'opinion publique sur les déchets** : passer d'un objet altéré, considéré comme sale, sans utilité, à cacher, voire à mépriser... à quelque chose possédant de la valeur, utile, à garder, avec une idée de retour à la nature et de cercle vertueux. Ce changement de paradigme s'insufflé petit à petit un peu partout en France depuis le début de la décennie, notamment grâce à :

- la flambée des prix des matières premières et des énergies,
- une présence plus prégnante des problématiques écologiques dans le débat public, avec par exemple

la forte médiatisation de chaque rapport du GIEC,

- un engagement citoyen qui se multiplie, avec une création croissante d'association engagée en la matière,
- la démocratisation des circuits-courts, du réemploi, du zéro-déchet et du minimalisme, eux-mêmes fruits des considérations environnementales et de l'augmentation du coût de la vie.

Sur le territoire, **les usagers du SYBERT produisent bien moins de déchets que la moyenne française** : ils génèrent 480 kg de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant contre une moyenne de 580 kg à l'échelle nationale². Il en est de même pour les ordures ménagères résiduelles (bac gris) avec seulement 136 kg contre 254 kg sur le plan national³. Ces belles performances sont le résultat de leurs actions du quotidien, de leur bon respect des gestes de tri et de leurs efforts pour changer leurs modes de consommation. La presse locale et nationale en fait d'ailleurs régulièrement l'écho.

Depuis la mise en place de la redevance incitative, le tonnage des déchets ménagers et assimilés (DMA) a drastiquement baissé entre 2011 et 2013, mais stagne depuis quelques années (cf. pg 3). **Un palier semble atteint**, malgré toutes les actions de prévention mises en place par la myriade d'acteurs présents (publics, associatifs et professionnels). **Des pistes d'améliorations sont d'ores et déjà étudiées au SYBERT, toutefois d'autres restent peut-être à découvrir.**

C'est pourquoi, le Président du SYBERT et les élus siégeant depuis octobre 2020 ont souhaité **entamer une réflexion commune sur les problématiques « déchets » avec les différents publics du territoire**, à savoir les habitants, les professionnels, les établissements scolaires, les associations, les collectivités et les prestataires

¹ www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire

² Chiffres 2021 du rapport annuel du SYBERT / Chiffres-clés de l'ADEME, L'essentiel 2019 - Les DMA regroupent les déchets du bac gris (ordures ménagères résiduelles), du bac jaune (emballages, papiers, cartons) et des déchets déposés en déchetteries (encombrants, déchets ménagers dangereux, mobilier...)

³ Chiffres 2021 du rapport annuel du SYBERT / Résultats MODECOM 2017 de l'ADEME

de la gestion des déchets. Sous la forme d'une grande consultation publique, elle a pour but d'échanger et de recueillir les avis et idées de tout un chacun sur le cycle de vie de leurs déchets, de leur création à leur(s) fin(s), et sur la transformation de notre économie linéaire (illustrée par le « produire, consommer, jeter » de la loi AGEC par exemple) en économie circulaire.

UNE GRANDE CONSULTATION PUBLIQUE

TOUT POUR LE GRAND PUBLIC

SEPT SOIRÉES CITOYENNES

Les particuliers sont les premiers usagers des services du SYBERT. Cette consultation publique a d'abord été pensée pour eux, afin d'aller à leur rencontre et de les écouter attentivement. Deux types de participation sont possibles :

- **en présentiel**, à travers sept séances publiques organisées sur tout le territoire,
- **en ligne**, sur la plateforme participative de la ville de Besançon, « Les ateliers citoyens ».

Les séances publiques durent **trois heures, de 18h à 21h**, sauf une qui prend place un samedi matin, de 9h à 12h. **L'entrée est libre avec une inscription recommandée** mais pas obligatoire. Le détail des dates et lieux est le suivant :

- mardi 20 septembre, à la salle des fêtes de **Lantenne-Vertière**,
- jeudi 22 septembre, au Kursaal à **Besançon**,
- jeudi 29 septembre, à l'espace culturel de **Quingey**,
- lundi 10 octobre, à la salle des fêtes de **Saint-Vit**,
- jeudi 13 octobre, au centre d'animations et de loisirs d'**Ornans**,
- samedi 15 octobre, à la Malcombe à **Besançon**,
- vendredi 21 octobre, à la mairie d'**Amancey**.

Ces séances sont animées par Tact, agence de concertation recrutée spécialement pour l'événement, et se divisent en deux parties :

- une première partie pédagogique, avec la **participation à un escape game**⁴ inédit,
- et une deuxième partie consacrée à **l'idéation des participants** sur le traitement des déchets.

Afin de maintenir le niveau de créativité et de convivialité à son plus haut niveau, une collation sera offerte à tous les participants au cours de la soirée.

UN JEU D'ÉVASION INÉDIT

L'escape game a été spécialement créé pour l'occasion par ImaginarYum, société située à École-Valentin et spécialisée dans la facilitation graphique. Ce jeu d'évasion se joue en petit groupe de six à dix personnes, avec quelques animateurs se rendant de table en table au gré des besoins. L'objectif ? **Résoudre une série de huit énigmes en moins d'une heure afin de retrouver le mode d'emploi de la réduction des déchets**, jeté par inadvertance (un comble). Il n'y a pas de compétition entre les joueurs, c'est un jeu de coopération où chaque groupe apportera sa part dans la résolution finale.

Cette phase ludique permet aux participants de **s'approprier le sujet du traitement des déchets** ; plusieurs

4 *escape game : jeu d'aventure*

thèmes y sont abordés, dont le fonctionnement des équipements (centre de tri, usine d'incinération, déchetterie...), les différents types de valorisation (organique, matière, énergétique) et les impacts financiers, humains et écologiques des erreurs de tri.

UN DÉBAT MOUVANT ET DES ATELIERS PARTICIPATIFS

La deuxième partie des séances publiques rentre dans le vif du sujet : **trouver des solutions nouvelles pour le réduire la production de déchets et en améliorer le traitement.**

Pour initier cette phase d'intelligence collective, les participants sont invités à se positionner sur des propositions qui leur sont énoncées tour à tour. Ils indiquent leur avis favorable ou défavorable en se plaçant d'un côté ou l'autre de la « rivière du doute », symbolisée par une ligne au sol ; les indécis, ou ceux qui ne se prononcent pas, restent sur cette ligne. À chaque proposition, la parole est donnée à ceux qui souhaitent s'exprimer le sujet, puis les participants peuvent décider de changer de côté voyant les arguments donnés en faveur ou défaveur de ladite proposition.

Suite à cette première phase de débat, les participants retrouvent leurs partenaires du jeu d'évasion pour une phase de réflexion collective en petit groupe. Ils expriment tout d'abord toutes les idées qui leur viennent en tête, sans aucune censure ou limite. C'est l'étape la plus créative du processus. Puis, en deuxième étape, le principe de réalité intervient : est-ce que cette proposition est matériellement ou financièrement réaliste ? Les idées sont ajustées en conséquence et, lors d'une troisième étape, elles sont priorisées en fonction de leur pertinence et de leur capacité à produire les résultats attendus.

Enfin, chaque groupe présente ses deux ou trois meilleures idées à l'audience grâce à des ambassadeurs volontaires. Ces derniers ont pour tâche d'identifier les cinq propositions les plus consensuelles de la séance pour leur efficacité et leur capacité à fédérer. Pour conclure et si le temps le permet, une ultime phase de discussion se fait entre les ambassadeurs et leur groupe respectif afin d'échanger une dernière fois sur les idées exprimées.

Toutes les idées émises lors des séances publiques seront consignées dans un compte-rendu et transmises au SYBERT qui les analysera par la suite (lire encart page X).

UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE EN LIGNE

Il n'est pas toujours simple de se libérer pour un événement précis. Afin de permettre au plus grand nombre de s'exprimer sur le sujet, une enquête et un débat en ligne sont possible sur la plateforme participative de la ville de Besançon : « Les ateliers citoyens ».

Les habitants du territoire peuvent réagir aux mesures du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021-2026 et - bien évidemment - proposer leur propre mesure. Grâce aux fonctionnalités de cette plateforme, ils peuvent indiquer s'ils sont « D'accord », « Mitigé » ou « Pas d'accord » avec chacune des propositions, argumenter « Pour » ou « Contre », la suivre ou encore la partager.

Dans la section « Enquête », ils sont invités à répondre à quelques questions relatives aux équipements et services du SYBERT, ainsi que sur leurs habitudes de consommation (et donc de production ou non de déchets). Ces réponses permettront d'établir une image de leur niveau d'engagement réel et souhaité.

La plateforme est également le lieu privilégié pour s'inscrire aux différentes séances publiques, obtenir des informations générales sur la consultation et en suivre les résultats.

NOS FUTURS CITOYENS CONSULTÉS

Des élèves de six établissements scolaires du territoire bénéficieront d'une intervention des animateurs de l'agence de concertation. Sur deux heures et à travers une version adaptée à leur âge, ces élèves de 8 à 18 ans auront l'opportunité de participer à cette réflexion commune autour des déchets.

Pour l'instant, la liste des établissements n'est pas encore fixée, mais elle devrait sensiblement comprendre :

- 1 lycée, 1 collège et 1 école élémentaire de la communauté urbaine du Grand Besançon Métropole,
- 1 collège et 1 école élémentaire de la communauté de communes Loue Lison,
- 1 école élémentaire de la communauté de communes du Val Marnaysien.

Le SYBERT et l'agence Tact sont actuellement en contact avec les chefs d'établissements et leurs équipes pédagogiques afin de définir les dates, horaires et lieux d'intervention.

LES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS SOLLICITÉES

Bien qu'ayant déjà pris part à la rédaction du PLPDMA, les associations sont à nouveau sollicitées afin de prolonger l'inclusion des citoyens dans la vie de leur collectivité. Les professionnels (restaurateurs, hôteliers, TPE, PME...), eux, sont également associés à la démarche afin de travailler conjointement sur une économie plus résiliente. Par conséquent, deux séances sont dédiées aux professionnels et aux associations :

- jeudi 6 octobre, de 18h à 20h, à la Malcombe à Besançon.
- jeudi 27 octobre, de 18h à 20h, au centre d'animations et de loisirs d'Ornans.

L'entrée est libre et sans inscription. Sur un format de deux heures, le processus d'idéation sera adapté aux besoins spécifiques des professionnels et des associations.

LES SUITES À DONNER

À terme, les idées réellement pertinentes et réalistes pourront être ajoutées au projet de mandat 2020-2026 du SYBERT. Une restitution publique est prévue en début d'année 2023 afin de remercier tous les participants, leur présenter la synthèse globale de la consultation, les fruits de leurs productions et les raisons qui ont motivé à les prendre en compte ou non.



Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets



4 rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex
03 81 21 15 60
contact@sybert.fr
www.sybert.fr